



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 10 Décembre 2018

DCS n° 2018-23

Date de convocation :
3 Décembre 2018

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 24
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 22

Quorum : 25

Votants : 26

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. CASTELLI - Mme JULIEN - M. MOUREAU - Mme ANCEY - M. HEBRARD - M. SOLER - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. MANETTI - Mme DELAFONTAINE - M. BEL - M. FENOUIL - M. PAGET - M. BISCARRAT - M. PASERO - M. MARQUOT - Mme GASPA - M. TERRISSE - Mme LAFAURE - M. GARCIA - Mme DAMAS - M. GRAU - Mme ESPENON - M. CROZET - M. SAURA - Mme GOURLOT

ETAIENT EXCUSES :

Mme HELLE - M. GRANIER - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. PONCE - M. BELLEVILLE - M. ULLMANN - M. CHARLUT - M. BOMPARD - M. GROS - M. PERRAND - Mme WINKELMANN - M. DRIEY - M. DELFORGE

ETAIENT ABSENTS :

M. ROCCI - M. COSTA - M. BOLEA - M. MALEN - M. AVRIL - M. MUS - M. LEAUNE - M. GABRIEL

Secrétaire de séance : Madame Evelyne ESPENON

OBJET : Administration Générale - Modification des statuts du SMBVA

Rapporteur : Christian RANDOULET

La dernière modification des statuts du SMBVA date du 12 Juin 2017.

Elle répondait aux conséquences de l'adhésion de la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-en-Provence, à savoir revoir la composition du Comité Syndical (nombre de délégués pour les 4 EPCI membres).

Par délibération du 19 Septembre 2017, la commune de MONTFAUCON a sollicité son retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, considérant que son bassin de vie était davantage celui de Bagnols-sur-Cèze que celui d'Avignon.

La commune de MONTFAUCON avait intégré la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon le 1^{er} Janvier 2017 en application des schémas départementaux de coopération intercommunale arrêtés par les Préfets du Gard et du Vaucluse, respectivement les 30 Mars 2016 et 31 Mars 2016.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par délibération n°C20170925/002 du 25 Septembre 2017 a émis un avis favorable à la demande de retrait de la commune de MONTFAUCON.

Elle a été suivie d'un arrêté inter-préfectoral en date du 28 Décembre 2017 indiquant dans son article 1 qu'à compter du 1^{er} Janvier 2018, la commune de MONTFAUCON a été autorisée à se retirer de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Ce retrait nécessite donc une régularisation des statuts du SMBVA, notamment l'article 6 : composition du Comité Syndical.

En effet, après ce retrait, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon ne comporte plus 17 communes mais **16**.

Ainsi, il est proposé pour cet EPCI une nouvelle représentation, à savoir :

- Une représentation communale : 1 siège par commune (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
- Une représentation par seuils de population : EPCI + 100 000 habitants + 6 sièges

Vu la population de la commune de MONTFAUCON : population légale 2015 en vigueur au 1^{er} Janvier 2018 soit une population totale de 1 485 habitants, les 6 sièges supplémentaires sont maintenus.

Soit pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : **16 communes + 6 = 22**

Le total des délégués s'élèvera donc à :
48 délégués titulaires + 48 délégués suppléants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'Article L.5211-19,
Vu l'arrêté inter-préfectoral du 29 Décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon,

Vu la délibération DCS n° 2017-22 du 12 Juin 2017 portant sur la modification des statuts,
Vu la délibération N° C20170925/002 du 25 Septembre 2017 de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon portant retrait de la commune de MONTFAUCON,
Vu l'arrêté inter-préfectoral du 28 Décembre 2017 portant retrait de la Commune de MONTFAUCON de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,

Considérant que ce retrait conduit à revoir le nombre de délégués titulaires et suppléants pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon au sein du Comité Syndical,
Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical, réuni le Lundi 26 Novembre 2018,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SMBVA, joints à la présente délibération, prenant en compte la nouvelle représentativité de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon au sein du Comité Syndical comme précisé ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'avis des EPCI membres du SMBVA, les Conseils Communautaires devant délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération à défaut de quoi leur avis sera réputé favorable.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

M. SOLER, suppléant de M. HEBRARD, n'a pas pris part au vote.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président

Christian-RANDOULET

